



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 8

Présents :

Mme Sandra HÄHLEN, maire, Mme Virginie FALCINELLA-GILLARD, M. Georges MONNIER, Mme Audrey WEST-LAMY, Mr Yves CHALUMEAU, adjoints
M. Guy TONNAIRE, Mme Anne LE GUIRIEC-ROY, Mme Claudine MILLER, Mme Sandrine DEBRAND, M. Michel ROCHET, Mme Jocelyne GENELETTI, M. Daniel FERNIOT

Absents ayant donné pouvoir : M. Sylvain GONI SAN MARTIN donne pouvoir à M. Guy TONNAIRE,

Absents excusés : M. Benoît RATTE

Absents : Mme Emilie DACLIN

Mme Audrey WEST-LAMY est nommée secrétaire.

L'ordre du jour est adopté.

Le compte -rendu de la séance du 27 janvier 2023 est adopté.

Délibération n° 15-2023 Débat d'Orientation Budgétaire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire prévu dans le règlement intérieur du conseil municipal n'est pas obligatoire pour notre commune.
Il s'agit de lister les travaux à réaliser dans l'année ou dans les années à venir en tenant compte des dossiers engagés à continuer.

Travaux réalisés :

- Aménagement urbain (achat de supports vélos, protège parking salle des fêtes)
- Matériel services techniques (achat d'un broyeur, désherbeur thermique, souffleur)
- Fontaine du bas (réfection du pont)
- Gendarmerie (réfection des carrelages dans les salles de bains)

Travaux en cours :

- Gymnase (travaux de rénovation énergétique)
- Aménagement du champ de foire
- Aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) en gare de Mouchard

Projets :

- Caserne des pompiers
- Achat de la maison 12 rue de la République (ancienne poste)
- Réfection des appartements au-dessus de l'école maternelle
- Illuminations de Noël
- Aménagement de la fontaine du bas
- Travaux de voirie
- Achat de terrains
- Achat de matériels divers pour les services techniques
- Achat de mobilier, matériels divers
- Police municipale
- Installation d'un dispositif de recueil des cartes d'identité et de passeports
- Caméras de vidéosurveillance

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré,

- Accepte ces projets.

Mme le maire explique que le Débat d'Orientation Budgétaire fait état de projets sur le long terme.

Quelques précisions sont à apporter :

Caserne des pompiers : la commune va acheter le terrain ZA des Essarts à la CCVA. Le bâtiment situé sur cette parcelle intéresse le SDIS. La commune va le racheter aux compagnons. Le prix de vente viendra en déduction de la participation de la commune.

Achat de la maison 12 Rue de la République : le propriétaire a le projet de vendre ce bâtiment. La commune pourrait l'acquérir pour faire une micro-crèche, du coworking ou des appartements. Réfection des appartements de l'école maternelle : L'Etat débloque des aides « fonds verts » pour des travaux d'isolation. Des travaux concernant le changement de fenêtres et volets et l'isolation intérieure pourraient être envisagés.

Caméras de vidéosurveillance : Voir pour changer les caméras pour mettre des caméras infrarouges et une caméra à la fontaine du bas. Se renseigner pour savoir si les subventions ne concernent que des installations neuves ou également de la rénovation.

Délibération n° 16-2023 **Travaux du gymnase attribution de marché**

Madame le Maire rappelle que la commune a lancé une 2^{ème} consultation pour les travaux de rénovation du gymnase suite à des lots déclarés infructueux.

La date de réception des offres a été fixée au 23 janvier 2023 à 17h00

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 14 février 2023 à 17h30.

Après lecture du rapport de vérification des offres effectué par Catherine BOUHAND, architecte, la commission propose au conseil :

de retenir :

- Lot 02 : Étanchéité/charpente : entreprise SFCA pour un montant de 275 150,66 € HT

- Lot 03 : Platerie/peinture : entreprise Filippi pour un montant de 10 203,30 € HT

de déclarer infructueux :

- Lot 04 : Menuiseries intérieures

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de retenir les entreprises désignées ci-dessus pour les lots 02 et 03
- de déclarer le lot 04 infructueux
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document se rapportant au marché de travaux.

Mme le Maire explique que le lot infructueux fera l'objet d'une consultation aménagée. Les entreprises seront contactées directement. 2 entreprises ont déjà visité. Le lot traçage au sol est intégré dans le lot 04 menuiseries intérieures.

Délibération n° 17-2023 **Achat parcelle ZA Les Essarts à la CCVA**

Mme le Maire explique que la Communauté de Communes du Val d'Amour est propriétaire d'un terrain cadastré A 596 situé sur la zone d'activités des Essarts. Ce terrain accueillait une plateforme d'apprentissage mise en œuvre et animée par les compagnons du Tour de France. Cette plateforme a été rapatriée sur un autre terrain, ils n'en ont donc plus l'utilité. La commune souhaite acheter ce terrain pour l'implantation de la nouvelle caserne des pompiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'acheter à la CCVA la parcelle A 596 d'une superficie de 2 982 m² sis ZA Les Essarts,
- De fixer le prix de vente à 7 € le m² soit un montant total de 20 874 €,
- D'autoriser Mme le Maire à accomplir toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires à l'achat de cette parcelle.

Délibération n° 18-2023
Achat bâtiment ZA Les Essarts à l'IEFCTF

Mme le Maire explique que l'institut des compagnons est propriétaire d'un bâtiment cadastré A 596 situé sur la zone d'activités des Essarts. La commune souhaite acheter ce terrain pour la construction de la nouvelle caserne des pompiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'acheter à l'IEFCTF le bâtiment cadastré A 596 sis ZA Les Essarts,
- De fixer le prix de vente à 23 500 €,
- D'autoriser Mme le Maire à accomplir toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires à l'achat de ce bâtiment.

QUESTIONS DIVERSES – COMMUNICATIONS

Mme le Maire informe :

- Expulsion locataire : Un jugement rectificatif d'erreur matérielle a été rendu le 2 février 2023 par le tribunal de proximité de Dole. La mensualité de remboursement de la dette ne s'élève pas à 1 € mais à 208 €. La première mensualité devra être réglée avant le 31 mars 2023. La commission de surendettement réunie le 4 octobre 2022 a validé le dossier. Il y a donc effacement de la dette.
- Aménagement du champ de foire : Un groupe de travail de huit conseillers a fait une première réunion pour analyser les études reçues. Trois urbanistes ont été consultés. Deux ont fait des propositions.
 - o Cabinet Zou : Projet moderne. Etat des lieux, proposition de diverses réunions (copil de lancement, cotech intermédiaire, copil de restitution), ateliers divers, synthèse + prospective, esquisses, concertation avec les enfants, les citoyens, restitution de l'étude sur panneaux de présentation, accompagnement pour la future réalisation
 - o Cabinet Tant qu'il y aura des rues en herbe : Projet très naturaliste. Etat des lieux, master-plan, scénarii et esquisse, réunion. Pas de consultation avec la population.Le groupe de travail est plutôt favorable à la proposition de l'atelier Zou.
- Dispositif de recueil des cartes d'identité et passeports : La préfecture a envoyé un courrier pour savoir si la commune serait intéressée par l'installation d'un dispositif. Mme le Maire informe que la commune se porte candidate. Une dotation de 8 580 € est allouée chaque année avec une majoration de 3 550 € si la station enregistre plus de 1875 demandes au cours de l'année précédente. Cela comprend une contrainte d'ouverture de plage horaire de 30h/semaine.
- Police municipale : Mme le maire informe que la commune souhaite recruter un policier municipal à temps plein. Ayant deux établissements scolaires et une gare sur le territoire cela est judicieux. Investissement à prévoir : véhicule, caméra piétons, ordinateur, terminal de verbalisation, vêtements, gilet pare-balles, téléphone, ... Coût salarial environ 50 000 €/an. Son poste comprendrait un mi-temps police municipale, un mi-temps CNI (le 2^{ème} mi-temps serait assuré par le secrétariat de mairie). Le bureau se situerait à la mairie. Il est envisagé de proposer un autre local au foyer rural pour pouvoir faire des bureaux supplémentaires au 1^{er} étage.
- Réservations de la salle des fêtes : La salle des fêtes est régulièrement utilisée par les associations, l'école pour divers spectacles, la CCVA pour des réunions ainsi que par des particuliers pour anniversaire ou mariage. Une convention d'utilisation va être mise en place avec la CCVA pour la mise à disposition de la salle. L'association familiale protestante a eu la gratuité de la salle suite à l'envoi des statuts stipulant leur siège social sur la commune.

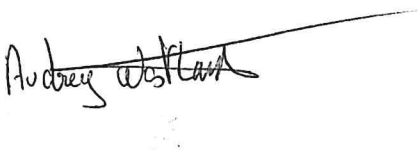
Elle voulait apparaître sur le site de la commune. En tant qu'association culturelle, cela n'est pas possible. Elle souhaitait également un panneau d'indication. Cela a été refusé car aucune association ne bénéficie de panneau.

- Coupure d'électricité : Coupure d'électricité prévue le 2 mars 2023 Rue des Vignes
- Primeur : Le primeur installé au champ de foire viendra le samedi après-midi au lieu du matin
- Visite du préfet du Jura et de la sous-préfète de Dole le 20 février 2023 : M. Serge CASTEL et Mme Natacha VIEILLE ont visité le lycée du bois et l'institut des compagnons qui a présenté son projet d'agrandissement.
- Visite du ministre du travail le 24 février 2023 : M. Olivier DUSSOPT a visité le CFA de Gevingey et s'est rendu à Port-Lesney dans les locaux de l'entreprise ALD. Il a échangé avec les entrepreneurs, élèves et apprentis de la formation de la filière bois.
- Inauguration de la salle des fêtes : Elle se déroulera le 31 mars 2023 à 18h30. Les invitations ont été envoyées.
- Réunion de préparation du budget : 17 mars 2023 à 19h.
- Date du prochain conseil municipal : 21 mars 2023 à 19h.
- Mme Geneletti informe qu'elle a été contactée par l'ADMR concernant le déménagement du gymnase suite aux travaux. Mme le maire a reçu l'ADMR en faisant plusieurs propositions de locaux. Elle attend une réponse de leur part.
- Mme Geneletti signale qu'une vitre est cassée à la cabine téléphonique servant de boîte à livres. Réflexion est faite pour mettre une vitre anti effraction.
- Boîte à livres Rue de Strasbourg. La CCVA est va en fournir une autre.
- M. Rochet signale que samedi 18 février a eu lieu à l'institut des compagnons la présélection des wordskills menuiserie et charpente pour l'olympiade des métiers qui se déroulera à Dijon en mars.
- M. Rochet demande si la table de pique-nique sera remise sur le parking de la salle des fêtes pour l'inauguration. Les tags sur les portes vont-ils être enlevés ? M. Monnier explique que des essais ont été faits mais le produit enlève la peinture. A voir pour trouver un produit anti tags efficace mais moins corrosif.
- Mme Falcinella-Gillard informe que la commune a reçu le 6^{ème} prix départemental des villes et villages fleuris. Mme Miller a représenté la commune lors de la cérémonie de remise des prix au Département. Un arbre à fleurs a été offert. Il sera planté sous la pyramide à l'entrée sud du village.
- M. Rochet demande si les invitations concernant l'inauguration de la salle des fêtes ont été envoyées pour le jumelage. Mme le Maire répond que cela a été fait mais qu'il n'y a pas eu de retour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20h59

Le secrétaire de séance

Audrey WEST-LAMY



le Maire

Sandra HÄHLEN

